

RÈGLEMENT RCA21 09XXX

RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET IMPOSANT UNE COTISATION

Vu l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Vu le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (03-108);

À la séance du 6 décembre 2021, le conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. Aux fins du présent règlement :

1° le mot « local » signifie toute partie d'une unité d'évaluation d'un immeuble non résidentiel ou d'un immeuble résidentiel visé à l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) qui fait l'objet d'un bail non résidentiel distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée à des fins non résidentielles de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui;

2° le mot « Ville » signifie la Ville de Montréal;

3° la superficie d'un établissement d'entreprise est égale à la superficie de tout local qu'il occupe dans un même immeuble plus ou moins 5 %.

2. Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 qui figure à l'annexe A est approuvé.

3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société une cotisation au taux de 0,09301 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de l'établissement d'entreprise d'un membre.

À la cotisation doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q.

Malgré le premier alinéa, la cotisation d'un établissement d'entreprise dont la superficie n'excède pas 2 000 pi² est de 75 \$.

4. Lorsqu'un membre occupe dans un même immeuble, aux fins d'une même entreprise, plusieurs locaux faisant l'objet de baux distincts, la cotisation prévue à l'article 3 n'est facturée qu'une seule fois pour l'ensemble des locaux occupés par ce membre aux fins de cette entreprise.

5. Malgré l'article 3, la cotisation imposée ne peut être inférieure à 75 \$ ni supérieure à 900 \$.

6. Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être formulée au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de cotisation.

7. La cotisation est perçue selon les modalités qui suivent :

1° eu égard à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de cotisation, les dispositions relatives à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de taxes prévues au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville, s'appliquent;

2° eu égard au mode de paiement :

a) si le montant dû est inférieur à 300 \$: en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) si le montant dû est de 300 \$ ou plus, au choix du débiteur :

i) soit en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

ii) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au paragraphe 2 du premier alinéa survient un jour non ouvrable, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

8. Lorsque la correction d'une donnée servant de base au calcul de la cotisation entraîne une correction du montant de la cotisation imposée à un membre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le membre dont la cotisation est ainsi corrigée doit payer un supplément de cotisation à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit effectuer un remboursement de cotisation à ce membre.

Aucun supplément de cotisation n'est exigé d'un membre et aucun remboursement n'est effectué par la Ville lorsque la cotisation imposée est corrigée d'un montant de moins de 50 \$, excluant la T.P.S. et la T.V.Q.

ANNEXE A
SDC DISTRICT CENTRAL – BUDGET 2022

GDD 1211388015

Avis de motion :
Adoption :
Publication :
Entrée en vigueur :
Prise d'effet :

SDC District central
Budget 2022 - Version Finale

Mise à jour 2021-10-01

	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
REVENUS				
Cotisation des membres	740 256,00 \$	735 728,96 \$	742 314,00 \$	6 585,04 \$
Contribution Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	- \$
Fond pour des initiatives en développement économique (SIDE)	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	- \$
Programme d'amélioration des affaires SDC (ville centre)	85 000,00 \$	85 000,00 \$	115 000,00 \$	30 000,00 \$
Campagne de socio financement de la Ville de Montréal	- \$	25 000,00 \$	- \$	
Subvention FIRM	- \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	- \$
Subvention salariale	- \$	66 474,25 \$	- \$	(66 474,25) \$
Subvention au loyer	- \$	5 488,16 \$	- \$	(5 488,16) \$
Commandite	- \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	- \$
Intérêts	3 259,21 \$	3 664,38 \$	3 862,80 \$	198,42 \$
	948 515,21 \$	1 142 855,75 \$	1 082 676,80 \$	(60 178,95) \$

DÉPENSES				
FRAIS D'ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	118 733,00 \$	78 092,45 \$	103 792,29 \$	25 699,84 \$
Programme épargne / formation / assurance	- \$	3 700,00 \$	5 900,82 \$	2 200,82 \$
Recrutement	2 000,00 \$	1 392,50 \$	2 000,00 \$	607,50 \$
Loyer et stationnement	29 300,00 \$	27 897,56 \$	29 300,00 \$	1 402,44 \$
Frais de bureau	6 000,00 \$	3 605,70 \$	6 000,00 \$	2 394,30 \$
Honoraires professionnels	11 200,00 \$	18 493,36 \$	11 200,00 \$	(7 293,36) \$
Honoraires des vérificateurs	6 000,00 \$	6 750,00 \$	6 250,00 \$	(500,00) \$
Frais de représentation	1 300,00 \$	443,99 \$	1 300,00 \$	856,01 \$
Informatique	6 400,00 \$	11 986,53 \$	7 000,00 \$	(4 986,53) \$
Entretien et réparations	2 600,00 \$	738,00 \$	2 600,00 \$	1 862,00 \$
Télécommunications	4 900,00 \$	4 910,35 \$	4 900,00 \$	(10,35) \$
Fournitures de bureau	3 350,00 \$	3 350,00 \$	3 350,00 \$	- \$
Assurances	600,00 \$	1 987,44 \$	1 000,00 \$	(987,44) \$
Frais d'intérêts et bancaires	500,00 \$	250,30 \$	500,00 \$	249,70 \$
Réunions du conseil d'administration	2 050,00 \$	0,31 \$	2 050,00 \$	2 049,69 \$
	194 933,00 \$	163 598,49 \$	187 143,11 \$	23 544,62 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Focus Groupe / Ateliers / Causerie	3 600,00 \$	3 600,00 \$	3 600,00 \$	- \$
Salons, événements, représentation et démarchage	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$
Accueil d'entreprises, investisseurs, agents immobilier, acheteurs, outils	5 000,00 \$	5 000,00 \$	40 000,00 \$	35 000,00 \$
Concours entrepreneurial (E-commerce)	- \$	- \$	- \$	- \$
Étude économique	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Outils de mesure (ex: écompteurs)	10 000,00 \$	20 000,00 \$	10 000,00 \$	(10 000,00) \$
Forum ou événement	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	- \$
Partenariats - Socio financement (2021)	2 000,00 \$	26 426,85 \$	2 000,00 \$	(24 426,85) \$
Membership divers	5 200,00 \$	8 246,94 \$	7 340,00 \$	(906,94) \$
Initiative pour répondre à l'enjeux de main d'œuvre	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$
Projet à développer - Design (ex: panel, grande vente)	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$
Frais de gestion et de développement de projet	113 184,00 \$	150 884,09 \$	205 789,37 \$	54 905,28 \$
	169 984,00 \$	235 157,88 \$	289 729,37 \$	54 571,49 \$

ANIMATION ET ÉVÉNEMENTS				
	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Animation	48 000,00 \$	37 085,00 \$	48 000,00 \$	10 915,00 \$
Publicité et promotion	10 800,00 \$	10 800,00 \$	10 800,00 \$	- \$
Photographie et vidéos	4 100,00 \$	4 100,00 \$	4 100,00 \$	- \$
Achat et location de matériel	3 000,00 \$	2 000,00 \$	3 000,00 \$	1 000,00 \$
Sous-traitants	7 400,00 \$	4 950,00 \$	7 400,00 \$	2 450,00 \$
Frais de gestion et de développement de projet	29 230,00 \$	27 910,27 \$	46 677,61 \$	18 767,34 \$
Sécurité	205,00 \$	- \$	205,00 \$	205,00 \$
	102 735,00 \$	86 845,27 \$	120 182,61 \$	33 337,34 \$

COMMUNICATION ET MARKETING				
	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Site web	6 300,00 \$	6 300,00 \$	6 300,00 \$	- \$
Branding / stratégie	25 000,00 \$	24 450,00 \$	25 000,00 \$	550,00 \$
Blogue et médias sociaux	30 000,00 \$	30 000,00 \$	36 240,00 \$	6 240,00 \$
Publicité et promotion	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	- \$
Commandites	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$
Outil de communication	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	- \$
Frais de gestion et de développement de projet	42 410,00 \$	67 749,46 \$	84 129,47 \$	16 380,01 \$
Photographies et vidéo	22 000,00 \$	21 715,75 \$	22 000,00 \$	284,25 \$
	246 710,00 \$	271 215,21 \$	294 669,47 \$	23 454,26 \$

SERVICES AUX MEMBRES	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Répertoire et mise à jour	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	- \$
Projet à développer (ex : mobilité, mutualisation, main d'œuvre, etc.)	4 000,00 \$	2 000,00 \$	4 000,00 \$	2 000,00 \$
Séminaires et conférences	2 000,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$	1 000,00 \$
5 à 7 de réseautage	8 000,00 \$	6 043,71 \$	8 000,00 \$	1 956,29 \$
CRM	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
Volet de mise en valeur des entreprises du territoire	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
Assemblées générales + AGB	6 600,00 \$	6 600,00 \$	10 200,00 \$	3 600,00 \$
Frais de gestion et de développement de projet	51 190,00 \$	36 522,41 \$	55 058,65 \$	18 536,24 \$
Autres projets (formation pour les membres)	2 000,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$	1 000,00 \$
	91 790,00 \$	67 166,12 \$	99 258,65 \$	32 092,53 \$

AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONS	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Comité transport	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	- \$
Comité aménagement	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$
Aménagement urbain (étude, illumination, oriflamme, mobilier, etc.)	- \$	- \$	- \$	- \$
Occupation transitoire terrain vacant	35 000,00 \$	35 000,00 \$	35 000,00 \$	- \$
Initiatives - Animation - mobilisation	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	- \$
Art urbain (murale, exposition, sculpture, etc.)	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
Frais de gestion et de développement de projet	17 789,00 \$	36 526,04 \$	55 523,28 \$	18 997,24 \$
Matériel d'opération	- \$	- \$	- \$	- \$
	91 789,00 \$	110 526,04 \$	129 523,28 \$	18 997,24 \$

Dépenses 897 941,00 \$ 934 509,01 \$ 1 120 506,50 \$ (185 997,49) \$

AUTRES DÉPENSES	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022	Variance
Amortissement des immobilisations corporelles	1 950,00 \$	1 950,00 \$	1 950,00 \$	- \$
Mauvaises créances	44 415,36 \$	44 143,74 \$	44 538,84 \$	395,10 \$
Mauvais créance COVID-19	59 220,48 \$	137 245,67 \$	59 385,12 \$	
	105 585,84 \$	183 339,41 \$	105 873,96 \$	(77 465,45) \$

Toutes les dépenses 1 003 526,84 \$ 1 117 848,42 \$ 1 226 380,46 \$ 108 532,04 \$
 Surplus / déficit (55 011,63) \$ 25 007,33 \$ (143 703,66) \$
 Affectation des surplus 143 703,66 \$

	Budget 2021	Prévision 2021	Budget 2022
Excédent provenant des cotisations en 2017 et surplus	528 041,28 \$	545 525,00 \$	426 828,67 \$
Projet porteur - Plateforme de communication	(100 000,00) \$		(75 000,00) \$
Aménagement du bureau de la SDC	(25 000,00) \$		- \$
Étude de faisabilité - Projet signature du territoire			(25 000,00) \$
Développement du concept - Circuit court - District Central			(20 000,00) \$
Programme des bâtisseurs (outils, projet commun, communication)			(10 000,00) \$
Solde	373 029,65 \$	570 532,33 \$	296 828,67 \$